

Les Résidences Soleil Manoir Sorel

Calendrier des activités organisées

Semaine du 7 au 13 février 2021



Congé des activités

| | Dimanche 7 février | Lundi 8 février | Mardi 9 février | Mercredi 10 février | Jeudi 11 février | Vendredi 12 février | Samedi 13 février |
|--------|---|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| AM | 10h00 Messe télévisée Radio Canada | Vous aimeriez aller dans la piscine? Vous pouvez maintenant réserver une plage horaire de 30 minutes. (AVEC SURVEILLANCE) BINGO (Nous passerons de porte en porte lundi à partir 10h00 pour la vente de cartes individuelles) Vous devez avoir une carte pleine avant vendredi 15h pour gagner. Les numéros seront inscrits sur la feuille d'activités que vous recevez quotidiennement. | | | | | |
| | | 13h30 (exception pour 5 ^e étage à 14h30) Gymnastique douce sur les étages Sortez votre chaise devant votre porte d'appartement | | <ul style="list-style-type: none"> Lundi sous-sol, 1^{ier} et 2^e étage Mardi 3^e et 4^e étage Mercredi 5^e étage Jeudi 6^e étage Vendredi 7^e étage | | | |
| PM | 16h00 MA tv Chapelet télévisé | Vous aimeriez prendre une petite marche et prendre un peu d'air frais, mais vous ne souhaitez pas y aller seul? Vous pouvez maintenant réserver une plage horaire et une personne vous accompagnera. Nous ferons des groupes de 1 à 3 personnes pour un accompagnateur et la marche peut durer de 15 à 30 min. Voir à la réception pour les plages horaires. | | | | | 16h00 MA tv Chapelet télévisé |
| | 16h00 MA tv Chapelet télévisé | 16h00 MA tv Chapelet télévisé | 16h00 MA tv Chapelet télévisé | 16h00 MA tv Chapelet télévisé | 16h00 MA tv Chapelet télévisé | 16h00 MA tv Chapelet télévisé | |
| Soirée | Chers résidents, suite aux nouvelles consignes annoncées lors du point de presse du Premier ministre le 2 février dernier, toutes les activités de groupe et en bulles demeurent suspendues. Seules les activités libres individuelles peuvent être maintenues, pour le moment, tout en respectant le protocole sanitaire de chacune. Par contre, un assouplissement permet maintenant des activités extérieures en petits groupes (4 personnes maximum) sont maintenant autorisées. Pour toutes questions, voir votre animatrice en loisirs. | | | | | | |